

REGLEMENT STAGE MULTI-ACTIVITES 2025.

Article 1 : L'Avenir sportif de Chanceaux organise des stages multi-activités en partenariat avec la municipalité de Chanceaux sur Choisille.

Article 2 : Ces stages concernent les enfants âgés entre 8 et 11 ans. L'opération se déroule durant 2 semaines :

- Semaine du 28 juillet au 1 août 2025. (Semaine 1)
- Semaine du 25 au 29 août 2025. (Semaine 2)

Article 3 : Les activités seront encadrées par les éducateurs des différentes sections sportives participants à l'opération et par le moniteur municipal.

3 bis : Tableau des tarifs en euros.

Nombre d'enfants	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 1 et 2
1	85	85	150 euros
2	150	150	260 euros
3	210	210	360 euros

Article 4 : Les horaires de début et de fin des activités devront être respectés (voir planning). Tous les enfants devront se rendre à la salle de réunion du stade de Football au début de chaque matinée (pour le contrôle des présences et le choix de leurs activités). Les enfants seront ensuite dirigés vers les activités choisies. En cas d'absence non signalée d'un enfant, les parents en seront avertis dans l'heure qui suit.

Article 5 : Si une activité est surchargée en effectif, nous nous réservons le droit de diriger l'enfant vers une autre activité.

Article 6 : La responsabilité de L'Avenir sportif de Chanceaux ne pourra être engagée que dans la limite des horaires énumérés dans le programme, et à aucun moment pour les déplacements domicile / stade et stade / domicile.

Article 6 bis : Une garderie est proposée le matin entre 8h30 et 9h15. Quel que soit l'heure d'arrivée dans cette plage horaire, le tarif est de 1€ par jour par enfant.

Article 7 : Durant les activités les enfants seront sous la responsabilité de l'ASC.

Article 8 : Toute journée commencée ne pourra être interrompue (sauf cas de force majeure).

Article 9 : Pour l'activité piscine, les enfants seront transportés en bus. (Piscine de Saint Patern Racan) Prévoir son pique-nique.

Article 10 : Une journée vélo est organisée le mercredi de chaque semaine, les enfants devront apporter :

Repas : Pique-nique dans un sac (le transport des sacs sera assuré par une voiture).

Tenue : Survêtement ou short selon le temps, Baskets, Casquette. Vêtement de pluie attaché à la taille.

Vélo : Il est préférable d'avoir un VTT car le parcours est composé de chemins de terre et de route. De plus, il faut obligatoirement un dérailleur car il y a quelques côtes. **Le port du casque est obligatoire. (Prêt possible)**

Pharmacie : Nous aurons une pharmacie embarquée, si votre enfant est allergique à un produit, merci de nous le signaler par écrit sur la fiche sanitaire de liaison.